



MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE LA VILLE  
SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Paris, le - 6 SEP. 2007

Le Ministre,

La Secrétaire d'Etat

A

Mesdames, Messieurs les Préfets de  
région et de département

Monsieur le Préfet de Mayotte

Monsieur le Haut-Commissaire de la  
Nouvelle Calédonie

Madame le Haut-Commissaire de la  
Polynésie Française

**OBJET :** Les rencontres territoriales de la ville

**P.J. :** 1

Le Président de la République et le Premier Ministre, qui l'a annoncé dans son discours de politique générale, nous ont demandé d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'actions en faveur des banlieues.

Celui-ci, qui fait déjà l'objet de réunions de travail au niveau interministériel depuis maintenant plus de deux mois, se veut ambitieux et entend répondre aux problématiques concrètes que connaissent aujourd'hui les quartiers dits sensibles.

*Il s'agit d'une priorité nationale*, qui implique la mobilisation de tous, chacun dans ses compétences. L'actualité récente et l'émergence des phénomènes de bandes ont rappelé avec acuité l'urgence de la situation. Pour autant, il ne faut pas faire l'économie de la concertation et de l'écoute.

Les deux blogs ouverts au début de l'été dans le cadre de l'opération « *ce que je veux pour ma ville* » et dont la finalité était de donner la parole aux plus jeunes et aux acteurs de terrain, ont révélé les nombreuses attentes des principaux intéressés, leurs espoirs de vrai changement et, surtout, leur volonté de participer à la construction d'un projet dont ils seront les premiers bénéficiaires.

Le futur plan gouvernemental tiendra compte des plus de 10.000 contributions reçues à ce jour. Au-delà, nous souhaitons que, sur le plan de la méthode, l'élaboration de ce plan et, d'une façon générale, la conduite de la politique de la ville aux niveaux national et local donne toute sa part aux avis et contributions des habitants et acteurs des quartiers.

C'est pourquoi, dans le prolongement des blogs, il est impératif d'entendre les habitants et les acteurs de la politique de la ville.

*Nous vous demandons donc d'organiser, dans votre département ou territoire et en liaison avec les principaux acteurs de la politique de la ville de votre territoire, « les rencontres territoriales de la ville ».*

Ces rencontres déconcentrées devront se tenir *dès qu'il vous sera possible de les organiser et ce, jusqu'au 14 novembre 2007 au plus tard*. Elles devront être ouvertes au plus grand nombre, dans une logique participative. Elles réuniront notamment, sous votre présidence, tous les partenaires que vous jugerez utiles de convier, élus locaux, associations, groupes d'habitants et au-delà, des organismes représentatifs de la jeunesse, syndicats et chefs d'entreprises concernés par cette politique prioritaire.

Le périmètre et les modalités d'organisation de ces manifestations sont laissés à votre discrétion. Nous vous demandons en revanche que ces débats soient l'occasion de réaliser un point de situation complet, dans le prolongement des travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration des Contrats urbains de Cohésion Sociale, et de formuler des propositions d'action concrètes sur trois thématiques précises :

- *L'accès à l'emploi des habitants.*
- *Le désenclavement et la fin de l'isolement des quartiers*
- *L'éducation et la réussite*

Le tableau annexé à la présente vous rappelle le cadre dans lequel vous devrez vous inscrire. Cette liste de thème, obligatoire, n'est pas pour autant limitative. Elle pourra être complétée ou adaptée en fonction des caractéristiques du territoire dont vous avez la charge et notamment de ses atouts ; le cas échéant, elle pourra être élargie aux axes prioritaires des Contrats Urbains de Cohésion Sociale que vous aurez signés ou en préparation, dès lors que la finalité recherchée sera respectée.

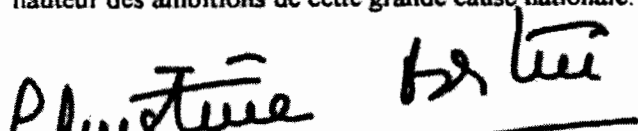
Par exemple, dès lors que vous le jugerez utile, les questions relatives au droit à la sécurité des habitants des quartiers prioritaires ou à la lutte contre les discriminations pourront être évoquées en tant que de besoin et faire l'objet d'une thématique propre.

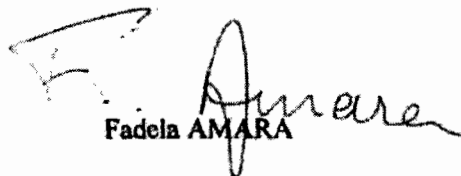
Un compte-rendu de chacune de vos manifestations, assorti d'une fiche de diagnostic et de propositions concrètes et argumentées (modèle joint en annexe), devra nous être adressé, sous le timbre de la délégation interministérielle à la ville, au plus tard le 28 novembre 2007.

Vous prendrez en charge les frais d'organisation de la concertation au sein de l'enveloppe de crédits fongibles déléguée par l'Acse et des indications que vous donnera à ce titre son directeur général.

Dans l'immédiat, vous nous adresserez, au plus tard pour le 17 septembre 2007, également sous le timbre de la délégation interministérielle à la ville, les dates et le(s) lieu(x) que vous aurez retenus pour la tenue des rencontres organisées dans votre département. Selon le calendrier national et leurs disponibilités, des membres du Gouvernement sont susceptibles d'y participer. Le cas échéant, vous veillerez donc à solliciter, par notre intermédiaire, une présence ministérielle à vos rencontres, en amont de leur tenue.

Nous comptons sur votre engagement total et personnel dans la mise en œuvre de ce projet, à la hauteur des ambitions de cette grande cause nationale.

  
Christine BOUTIN

  
Fadela AMARA

Copie : DIV. ACSE

## ANNEXE 1

### Modalités d'organisation des rencontres territoriales

<b>Public concerné</b>	Tous les partenaires de la politique de la ville, élus locaux, associations, groupes d'habitants, organismes représentatifs de la jeunesse, syndicats, chefs d'entreprises, fonctionnaires travaillant dans ces quartiers,...
<b>Territoires concernés</b>	Tous les départements et collectivités d'outre mer disposant d'une géographie prioritaire (ZUS, ZFU, zone de rénovation urbaine, zone de contractualisation CUCS,...)
<b>Echelon pertinent d'organisation des réunions</b>	A définir par le Préfet, en liaison avec les maires concernés : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Départemental</li> <li>• Communal</li> <li>• Infra-communal</li> </ul>
<b>Thèmes abordés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accès à l'emploi des habitants</li> <li>• Le désenclavement et la fin de l'isolement des quartiers</li> <li>• L'éducation et la réussite</li> </ul> <p>D'autres thèmes pourront, en fonction des caractéristiques locales et des priorités des contrats urbains de cohésion sociale, être retenus</p>
<b>Responsables de l'organisation</b>	Préfets de département, en partenariat, selon les cas, avec les maires concernés
<b>Modalités de restitution des travaux</b>	<p>Synthèse départementale adressée par le Préfet à la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) 15 jours après la réunion et au plus tard le 28 novembre, assortie de fiches (constat / proposition concrète)</p> <p>Les débats doivent être ouverts et libres, mais les propositions finales devront être formulées sur fiches, précisant les niveaux de compétence administrative concernés et classées dans les thématiques retenues (modèle de fiche transmis par la DIV)</p>

ANNEXE 2

**PLAN RESPECT EGALITE DES CHANCES**

**FICHE ACTION N° Dpt / N°**

**THEME :**

**TITRE :**

**CONSTAT, SITUATION ACTUELLE :**

**PROPOSITION :**

**OBJECTIFS (quantifiés) :**

**RESULTATS ATTENDUS / INDICATEURS :**

**MOYENS BUDGETAIRES OU FISCAUX :**

**MOYENS REGLEMENTAIRES :**

**ADMINISTRATION CHEF DE FILE ET PARTENAIRES SOLLICITES:**